



Réf : 3_la région_19_5

Titre : La gestion intégrée de l'eau, condition sine qua non pour un développement socio-économique durable



Rabat, 20/03/10- L'application d'approches intégrées dans la mise en valeur, la gestion et l'utilisation des ressources en eau, est une condition sine qua non pour un développement socio-économique harmonieux et durable.

Les utilisations multiples de l'eau (approvisionnement et assainissement, agriculture, industrie, urbanisation, hydroélectricité, pisciculture en eau douce, transports, activités de loisirs, gestion des basses terres), font que des plans rationnels de mise en valeur des eaux de surface, des eaux souterraines et d'autres sources possibles doivent être adoptés pour la préservation de la qualité et de la quantité des eaux et la limitation maximale du gaspillage.

La mesure dans laquelle la mise en valeur des ressources en eau contribue à la productivité économique et au bien-être social, est souvent méconnue bien que toutes les activités sociales et économiques soient en très grande partie tributaires de l'approvisionnement en eau douce de bonne qualité.

Avec l'accroissement de l'effectif de leur population et le développement de leurs activités économiques, de nombreux pays sont rapidement confrontés au manque d'eau ou se trouvent limités dans leur croissance économique. Les besoins en eau s'accroissant rapidement, une gestion globale de l'eau douce en tant que ressource limitée et vulnérable ainsi que l'intégration des plans et des programmes sectoriels relatifs à

l'eau dans le cadre des politiques économiques et sociales nationales, deviennent alors absolument indispensables.

L'Agenda 21 (ou Action 21), plan d'action pour le XXIème siècle adopté par 173 chefs d'Etat lors du sommet de la Terre (Rio de Janeiro, 1992), souligne que la gestion intégrée des ressources en eau est fondée sur l'idée que l'eau fait partie intégrante de l'écosystème et constitue une ressource naturelle et un bien social et économique dont la quantité et la qualité déterminent l'affectation.

De ce fait, l'ONU consacrera la journée mondiale de l'eau 2010, célébrée le 22 mars de chaque année, à la sensibilisation du grand public à l'importance de la protection à la fois de la qualité et de la quantité de l'Eau pour le bien-être de l'humanité et sa survie.



Le Maroc, qui connaît une répartition inégale, dans le temps et dans l'espace de la pluviométrie et des ressources en eau qu'elle génère, a adopté, depuis de longues années, des politiques visant à maîtriser les apports d'eau des années humides pour pouvoir faire face aux besoins en eau des années sèches et à favoriser un accès équilibré à l'eau sur l'ensemble du pays. Jusqu'en 1966, la politique de mobilisation de l'eau est restée assez timide.

Ce n'est qu'à partir de 1967, lorsque Feu SM Hassan II a fixé l'objectif de l'irrigation d'un million d'hectares à l'horizon de l'an 2000, qu'une impulsion nouvelle et décisive fut donnée à la politique de construction des grands barrages.

L'édification alors des barrages Mohammed V, Hassan Addakhil, Mansour Addahbi et Youssef Ben Tachfine a permis d'assurer la mobilisation des eaux des bassins respectivement de la Moulouya, du Ziz, du Drâa et du Massa, et de créer ainsi de véritables pôles de développement économique et social dans ces régions.

En vue de favoriser un accès équilibré à l'eau sur l'ensemble du pays, Feu Hassan II a aussi initié en 1984 le lancement d'un programme de construction de petits et moyens barrages. De nombreux ouvrages ont ainsi été édifiés à travers le Royaume dans les zones dépourvues d'eau souterraine, en vue de répondre à des besoins locaux d'eau potable, d'irrigation ou pour protéger les personnes et les biens publics et privés contre les inondations.

Sur la même lancée, SM le Roi Mohammed VI a accordé un intérêt particulier à cette question en adoptant une vision novatrice basée sur une gestion rationnelle des ressources en eau.

Ainsi, le Souverain a affirmé dans Son discours à l'occasion du 1er anniversaire de Son intronisation (30 juillet 2000), qu'il convient "de mettre au point une conception moderne de la politique des barrages, de mobiliser de nouvelles ressources dans ce domaine, d'appliquer rigoureusement les dispositions de la loi sur l'eau, d'asseoir les bases d'une culture de l'eau auprès de l'ensemble de nos fidèles sujets consistant à considérer l'eau comme une matière vitale et une ressource rare qu'il faut préserver, suivant en cela les préceptes du Saint Coran, que "l'année soit pluvieuse par la grâce divine ou qu'elle soit, par la volonté de Dieu, parcimonieuse en eau, qu'à Dieu ne plaise".

De même, dans Son message aux participants à la 3ème Conférence des ministres de l'environnement des Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), en date du 29 octobre 2008, SM le Roi Mohammed VI avait souligné que "l'expérience menée par le Maroc dans la gestion de ses ressources hydriques a fait la preuve de son efficacité dans le traitement du phénomène des changements climatiques, dont elle a pu atténuer l'impact sur la nature et sur l'homme".

"Le recours massif à la construction de barrages compte parmi les moyens les plus efficaces pour réagir et s'adapter à ce grave phénomène. Ainsi, plus de 120 grands ouvrages hydrauliques ont été construits, permettant la mobilisation d'une retenue supérieure à 16 milliards m³. Ces ouvrages apportent, en outre, une plus grande protection contre les inondations, tout en favorisant la mobilisation des ressources en eau pour répondre aux besoins du pays en périodes de sécheresse", avait souligné le Souverain.

La bataille menée par le Maroc dans le domaine de la mobilisation des eaux de surfaces devait se faire en parallèle sur un autre front, celui du dessalement de l'eau de mer et des eaux saumâtres.

Ainsi, la technique du dessalement de l'eau de mer est devenue une réalité avec la réalisation au sud du pays de l'usine d'approvisionnement de Laâyoune et celle de Boujdour, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives pour l'avenir.

Source MAP 20 Mars 2010